

- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à produire cette déclaration. Celle-ci doit être complétée à tous les trois mois et reçue à la MRC au plus tard le 15 juillet, le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril de chaque année. La déclaration doit être accompagnée d'un chèque fait à l'ordre de la MRC, correspondant au montant dû.
- **Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont reçues dans les 15 jours suivant l'échéance et de 104 \$ à partir du 16<sup>e</sup> jour suivant l'échéance. Des intérêts s'ajoutent au montant dû, non versé dans les délais prescrits.**
- Les déclarations des quantités concernant ce bail peuvent être vérifiées par la MRC ou le Contrôleur des finances qui, selon la *Loi des commissions d'enquête*, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser, à compter de la date à laquelle la déclaration et les redevances devaient être reçues à la MRC.
- Les substances extraites correspondent à toute substance déplacée d'un dépôt naturel par une opération physique.
- La valeur correspond à la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites. À défaut d'une vente, inscrire l'estimation de sa valeur marchande locale.

## SECTION 1 IDENTIFICATION

### 1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App. Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal

### 1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU TITRE D'EXPLOITATION

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER	Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App. Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	

### 1.3 TITRE MINIER

Type du titre (ex. BNE / BEX/ ASB)	Numéro du titre	Votre référence

## SECTION 2 LIVRAISON ET CHARGEMENT QUOTIDIENS

### 2.1 ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR L'EXTRACTION ET LE TRANSPORT

CHARGEUR       10 ROUES       6 ROUES       SEMI-REMORQUE       12 ROUES

## SECTION 3 SUBSTANCES EXTRAITES

### 3.1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EXTRAITES

SABLE       GRAVIER       MORAINES

Je désire effectuer le paiement à partir du solde de compte de l'intervenant

#### Important :

- Si transmission par télécopieur ou par courriel, les originaux ne doivent pas être transmis par la poste.
- Aucune demande ne sera analysée avant que le paiement soit effectué.
- Il est interdit de fournir des données bancaires (carte de crédit) sur ce formulaire.

**Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.**

Ce formulaire et votre paiement\* doivent être reçus à la MRC au plus tard le 15 avril 2023 à l'adresse suivante :

Adresse de retour : MRC de La Matapédia      L'att. Martin Couturier  
420 Route 132 Ouest, Amqui, QC  
G5J 2G6

Courriel : m.couturier@mrcmatapedia.quebec  
Téléphone : (418) 629-2053 #1120  
Télécopieur : (418) 629-3195

**Assurez-vous de joindre votre paiement avec votre déclaration (selon case C).**

### 3.2 VOLUMÉTRIE

MÈTRE CUBE TONNE MÉTRIQUE **3.3 EXTRACTION ET LIVRAISON QUOTIDIENNES DE BRUT – PÉRIODE « D »**

JANVIER			FÉVRIER			MARS		
DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M <sup>3</sup> /T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M <sup>3</sup> /T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M <sup>3</sup> /T
01			01			01		
02			02			02		
03			03			03		
04			04			04		
05			05			05		
06			06			06		
07			07			07		
08			08			08		
09			09			09		
10			10			10		
11			11			11		
12			12			12		
13			13			13		
14			14			14		
15			15			15		
16			16			16		
17			17			17		
18			18			18		
19			19			19		
20			20			20		
21			21			21		
22			22			22		
23			23			23		
24			24			24		
25			25			25		
26			26			26		
27			27			27		
28			28			28		
29			29			29		
30			30			30		
			31					
Quantité totale (janvier) =			Quantité totale (fév.) = →			Quantité totale (mars) =		
Quantité totale (jan. + fév. + mars) = →						X 0.90 \$/m.c. ou 0.50\$/t.m. =		A \$
Valeur de la quantité totale = →			Valeur \$					

**3.4 RÉSERVE, MATÉRIAUX EN RÉSERVE (Dépôts meubles)**

1) Quantité stockée en début de période			
2) Quantité extraite pour la préparation de la réserve durant la période (Redevances à payer)	+	X 0.50 \$ / tonne métrique <input type="checkbox"/> ou 0.90 \$ / mètre cube <input type="checkbox"/>	B \$
		→ Valeur de la quantité extraite =	Valeur \$
3) Quantité utilisée ou vendue durant la période	-		
4) Quantité en réserve à la fin de la période	=		

Total des redevances à payer (cases A + B + montant supplémentaire s'il y a lieu) = C →

C \$

**SECTION 4 DÉCLARATION**

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	N° du bail	N° de téléphone	Poste

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

X

DATE

SIGNATURE